



Le Président

Monsieur Jacques OBERTI
Président
Communauté d'Agglomération du SICOVAL
65 rue du chêne vert
31670 LABEGE

Toulouse, le

11 OCT. 2017**Lettre recommandée avec AR**

Nos réf : DGS/SM/SUM/CD/CHU/2017/11993
Pièce(s) jointe(s) : Délibération
Affaire suivie par : *Christophe DOUCET*

Objet : Avis sur le projet d'élaboration du PLU de la commune de Goyrans

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour information, une copie de la délibération (référéncée : D.2017.10.04.3.4) de l'avis sur le projet d'élaboration du PLU de la Commune de Goyrans.

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Bien à vous,

Jean-Michel LATTES
Président du SMTC-Tisséo
Vice-Président de Toulouse Métropole
1^{er} Adjoint au Maire de Toulouse

Syndicat Mixte des Transports en Commun

7, esplanade Compans-Caffarelli
BP 11120 - 31011 Toulouse CEDEX 6
Tél : 05 67 77 80 80 - Fax : 05 67 77 80 01
N° SIRET : 25310098600046





D.2017.10.04.3.4

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 4 Octobre 2017

3 – PLANIFICATION ET ECO-MOBILITES**3.4 -AVIS SUR LE PROJET D'ELABORATION DU PLU DE LA COMMUNE DE GOYRANS**

L'an deux mille dix-sept, le quatre octobre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOLAT Michel	X	X (M. Lafon à partir de 10h32)	
BRIAND Sacha	X		X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h15)
CARNEIRO Grégoire	X		X(Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir à partir de 11h25)
CHOLLET François		X (M. Trautmann jusqu'à 10h45)	X(Absent excusé à partir de 10h46)
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (M. Grass à partir de 10h30)	
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Del Borrello à partir de 10h45)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X	X (M. André à partir de 11h10)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICGVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		
SITPBT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Cadre législatif

En application du Code de l'Urbanisme, les Plans Locaux d'Urbanisme intègrent les orientations du Plan de Déplacements Urbains. Celui de la Grande Agglomération Toulousaine étant approuvé depuis le 17 octobre 2012, et mis en révision depuis le 4 février 2015 avec un projet « Projet Mobilités 2020.2025.2030 » arrêté le 19 octobre 2016, les plans locaux d'urbanisme des communes situées dans le ressort territorial du SMTC doivent être compatibles avec les orientations du PDU opposable.

La commune de Goyrans, qui fait partie du Sicoval, et donc intégrée au périmètre du Plan de Déplacements Urbains de la Grande Agglomération Toulousaine, a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme par délibération du conseil municipal du 19 juin 2017 et l'a transmis pour avis aux personnes publiques associées par courrier daté du 21 juin 2017, pour avis sous trois mois.

Consulté en sa qualité d'autorité organisatrice des mobilités de l'aire métropolitaine toulousaine, en charge du suivi et de la mise en œuvre du PDU, le SMTC donne son avis sur les projets de plans locaux d'urbanisme, en s'assurant de la prise en compte des orientations générales du PDU et de la structuration du réseau de transports en commun urbain existante et à venir.

Synthèse du projet de révision du PLU de Goyrans

Orientations générales inscrites au projet d'aménagement et de développement durable (PADD) :

La commune de Goyrans souhaite mettre en œuvre un développement mesuré et maîtrisé, organisé autour du centre du village limitant ainsi l'étalement urbain. Elle souhaite également que son projet soit le garant du maintien d'un cadre de vie privilégié pour ses habitants, de la préservation de la biodiversité, des activités agricoles, tous porteurs de l'image de la commune.

Ainsi le développement urbain de la commune sera maîtrisé, lui permettant de maintenir son rythme de développement démographique et de renforcer sa centralité villageoise.

Les objectifs du PADD reposent sur trois axes :

- Axe 1 : conforter le noyau villageois par une urbanisation maîtrisée et centrée, et limitant l'étalement urbain.
- Axe 2 : maîtriser l'accueil des nouveaux habitants, dans un contexte de diversité urbaine et de mixité sociale.
- Axe 3 : protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et agricole.

Dans ce cadre, la commune s'engage à respecter les prescriptions des documents supra-communaux tels que le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande Agglomération Toulousaine, le Plan Local d'Habitat du Sicoval et le PDU.

Sur ce dernier document, le rapport de présentation et le PADD font référence au PDU approuvé en 2012. Il est précisé que le PDU 2012 est en cours de révision à travers l'élaboration du Projet Mobilités 2020.2025.2030, le PLU devant en tant que de besoin être mis en compatibilité par rapport à cette révision, dès lors qu'elle sera approuvée.

Organisation urbaine :

Les perspectives de développement urbain de la commune (un peu moins de 900 habitants en 2014) portent sur :

- Une densification du tissu urbain existant, avec un potentiel de 30 logements possibles.
- Une ouverture à l'urbanisation de nouveaux terrains sur le secteur de Carrerrasse, dans la continuité des constructions existantes, avec un potentiel de 20 logements.

Une OAP vient préciser les modalités d'urbanisation du secteur de Carrerrasse (secteur accessible par l'arrêt TAD « Haut de Goyrans »).

Le règlement d'occupation et d'utilisation des sols autorise la mise en oeuvre de ces projets et permet de tendre vers les densités recommandées par le SCoT, la commune de Goyrans étant située dans le territoire de développement mesurée du SCoT.

Mobilités :

Le PADD fixe les orientations suivantes :

- Améliorer les déplacements dans le centre du village et vers les quartiers environnants, en créant de nouvelles liaisons douces pour compléter le maillage existant mais également par la sécurisation de certaines liaisons douces. Dans un même temps le réseau vert intercommunal des chemins de randonnées du Sicoval sera développé en cohérence avec le réseau piéton communal.
- Améliorer la desserte TAD et son rabattement vers les pôles d'échanges multimodaux de Pins-Justaret et Ramonville.
- Mettre en place avec les communes voisines des aires de covoiturage.
- Tenir compte des personnes à mobilité réduite dans l'organisation des réseaux et le traitement des espaces publics.

Le règlement du PLU précise les normes de stationnement applicables aux véhicules légers et véhicules de livraison ainsi qu'aux vélos.

Avis du SMTC

Le SMTC considère que le projet du PLU de la commune de Goyrans s'inscrit dans les grandes orientations générales du PDU opposable :

- Développement urbain et accueil des nouvelles populations dans le village ou dans les secteurs d'extension en continuité des quartiers existants.
- Valorisation et sécurisation des modes de déplacements piétons et cyclables.
- Recherche d'un report modal vers les transports publics.

Le SMTC souligne les points suivants :

- Le Projet Mobilités 2020.2025.2030 valant révision du PDU de la Grande Agglomération Toulousaine, tel qu'arrêté par le Comité Syndical du SMTC en date du 19 octobre 2016, a été adressé à la commune dans le cadre de la procédure de consultation des personnes publiques associées et a été mis à l'enquête publique. A terme, s'il y a lieu, le PLU de la commune de Goyrans devra être mis en compatibilité.

- Concernant la desserte du territoire, le SMTC a engagé des études sur le TAD 119. Les conclusions de ces études détermineront les conditions d'évolution du TAD, au regard de la demande de déplacements et du potentiel de clientèle captable.
- Concernant le covoiturage, le SMTC indique que le programme de développement des spots covoiturage se poursuit sur le territoire des coteaux du Sicoval, ce dispositif complétant l'offre de transport public et pouvant se faire en cohérence avec la recherche d'aire de stationnement de covoiturage.

*
* *


Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : EMET un avis favorable au projet de révision de PLU de Goyrans.

ARTICLE 2 : DIT que la présente délibération sera transmise :

- à Monsieur le Maire de Goyrans pour notification.
- à Monsieur le Président du Sicoval pour information.
- à Monsieur le Président du SMEAT pour information.
- à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES